

★ Si le participe passé est utilisé **sans auxiliaire**, il fonctionne comme un adjectif et s'accorde avec le nom ou pronom sur lequel il informe.

Ex : *Notre agence, sollicitée par votre entreprise, vous fera bientôt parvenir la publicité conçue selon les attentes formulées dans votre précédent courrier.*

★ S'il fonctionne avec l'auxiliaire "**avoir**" :

1. **On n'accorde pas le participe passé.**

Ex : *Nous avons trouvé votre affiche efficace.*

2. Dans le cas où le COD est antéposé (se trouve avant, à gauche), on accorde le participe passé avec celui-ci. (Attention aux **verbes impersonnels** : ex : *La force qu'il m'a fallu !* « La force » est ici sujet réel).

Ex : *L'affiche que nous avons reçue la semaine passée semblait plus intéressante.*

★ S'il s'agit de l'auxiliaire "**être**" :

3. Il faut accorder le participe passé avec le sujet.

Ex : *Elles sont revenues sur cette décision.*

4. Mais il y a des exceptions à cette règle, en particulier **avec les verbes pronominaux**. Si le verbe a un COD antéposé, l'accord se fait sur lui (c'est souvent le pronom réfléchi lui-même).

Ex : *Ils se sont réunis pour évoquer la situation car les salaires qu'elle s'est arrogés sont exorbitants.*

C'est vrai aussi pour les verbes à sens passif ou essentiellement pronominaux pour lesquels le COD n'est parfois que formel, pas sémantique...

Ex : *Ses projets se sont construits en deux jours et les autres propositions se sont envolées !*

5. **Si le pronom réfléchi n'est pas COD, l'accord est neutralisé, il ne se fait pas.**

Ex : *Les propositions se sont succédé mais aucune décision n'a été prise encore.*

Autres cas :

★ S'il s'agit du **participe passé du verbe « faire » suivi d'un infinitif**.

6. Dans ce cas, **avec le verbe se faire aux temps composés + infinitif l'accord est neutralisé**, il ne se fait jamais.

Ex : *Elles se seraient fait licencier pour faute grave...*

★ Si le **COD antéposé** est un pronom personnel adverbial : **« en » ou « y »**

7. Dans ce cas, **avec « en » ou « y » antéposés, quel que soit l'antécédent, l'accord ne se fait pas.**

Ex : *Ce sont les dossiers que tu m'as confiés, j'en ai étudié uniquement trois pour l'instant.*

Pour limiter les erreurs dans les cas complexe, il faut analyser les phrases. On doit repérer dans l'ordre :

1. le verbe, souvent constitué de plusieurs mots verbaux (ex : *Je les ai vus dans son bureau.*
→ vb « voir ») ;

2. ensuite son sujet (→ sujet « Je »);
3. puis s'interroger avec les questions [S+V + « qui » ou « quoi » ?] pour savoir s'il existe un COD dans la phrase (→ « j'ai vu qui ? = « les »).
4. Enfin, suivant la position du COD (avant ou après le verbe), on applique la règle qui convient.

Entraînement : mettez ces énoncés au passé composé.

- 1) Elles se font interroger sur le sens de cette publicité.
- 2) Elles se voient au CA.
- 3) Ils s'opposent violemment et se jettent des insultes au visage.
- 4) Les clients décident de ne pas signer tous les contrats proposés mais en trouvent certains intéressants. La responsable du projet explique que de nouveaux seront étudiés demain.
- 5) Ces propositions sont visées par le service RH qui les refuse toutes.

Mettez ces énoncés au passé composé.

- 6) Elles se sont fait interroger sur le sens de cette publicité.
- 7) Elles se sont vues au CA.
- 8) Ils se sont opposé violemment et se sont jeté des insultes au visage.
- 9) Les clients ont décidé de ne pas signer tous les contrats proposés mais en ont trouvé certains intéressants. La responsable du projet a expliqué que de nouveaux seraient étudiés le lendemain.
- 10) Ces propositions ont été visées par le service RH qui les a toutes refusées.

- Réformes de 1976 et 1990

1. Sur le point 6. : Le J. O. du 06- 12- 1990 propose d'étendre (= faire) l'invariabilité au verbe laisser, ce qui supprime une distinction tout à fait artificielle (voir ci-dessous et IH : 5) : Ramasse les feuilles que tu as laissé tomber ~ Tous ses beaux meubles anciens, il les a laissé peindre en rose.
2. La règle traditionnelle n'accorde pas les participes passés des verbes coûter, durer, mesurer, peser, régner, valoir, vivre, etc., lorsqu'ils sont précédés de compléments construits directement et indiquant la durée, la mesure et le prix (1.4.2). En effet, comme ces compléments n'ont pas toutes les propriétés typiques des c.o.d., on les assimile généralement à des compléments circonstanciels : Imaginez les sommes que ça m'a coûté.
3. Après le invariable représentant une proposition restituable à partir du contexte antérieur, le participe passé reste lui-même invariable : Ils étaient plus coriaces que je ne l'avais cru[= que je n'avais cru qu'ils étaient coriaces] ~ Cette pièce est encore plus ennuyeuse que je l'avais redouté.
4. • Le participe passé des verbes devoir, pouvoir, vouloir, etc. construits absolument, mais ayant pour complément une construction infinitive sous-entendue, reste invariable: J'ai effectué toutes les corrections que j'ai dû /pu / voulu /pensé (sous-entendu : effectuer). Le relatif que, représentant toutes les corrections, est ici en réalité c.o.d. du verbe effectuer sous-entendu. Les verbes comme espérer, souhaiter, etc. peuvent se construire avec un c.o.d. antéposé (p. ex. Il a obtenu toutes les garanties qu'il avait souhaitées), auquel cas l'interprétation est déterminante pour décider de l'accord.
5. Les verbes d'énonciation (affirmer, dire, prétendre, etc.) et d'opinion croire, estimer, penser, supposer, etc.) peuvent être précédés du relatif que et suivis d'un infinitif dont le pronom relatif est sujet ou c.o.d.. Le participe passé de leurs formes composées reste invariable, car le relatif ne peut jamais être interprété comme leur c.o.d.: des subtilités qu'on a reconnu être des fautes de copiste (A. France) - Je ne connais aucune des personnes qu'il a dit connaître.
6. Le participe passé des verbes avoir, donner et laisser suivis d'un infinitif reste invariable lorsqu'ils sont précédés d'un c.o.d. qui est manifestement l'objet de l'infinitif : les travaux que j'ai eu à effectuer

QQs Cas de variables combinatoires libres.

•Après en anaphorique interprété comme son c.o.d., le participe reste en principe invariable. Mais comme la forme en peut représenter un antécédent massif (De la farine, il en a vendu(e)!) ou comptable Des poésies, il

(en a écrit (es)!) le locuteur sensible à cette nuance peut pratiquer, comme l'arrêté du 28-12-1976 l'y autorise, l'accord en genre et en nombre avec l'antécédent comptable pluriel. Il serait par contre illogique de faire l'accord dans la phrase Des poésies, il en a écrit plusieurs / un tas!des centaines, où l'essentiel du c.o.d. est postposé au verbe.

• Précédé de la forme interrogative et exclamative combien, elle-même suivie de en anaphorique ou d'un complément spécifiant la nature du référent à quantifier, le participe passé devrait s'accorder dans les mêmes conditions que lorsqu'il est précédé de en (voir la rubrique précédente) : Combien d'abnégation il a déployé(e) ! - Combien de truites as-tu pris(es)? mais Des truites, il en a pris(es*) combien ?